

# AVIS PUBLIC



## PUBLICATION DE RÈGLEMENT 2226-1-2024

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le greffier de la susdite Ville que :

- lors de la séance du 15 juillet 2024, les membres du conseil ont adopté le *Règlement 2226-1-2024 modifiant le Règlement 2226-2023 décrétant des travaux d'infrastructures pour la construction d'une rue entre les boulevards L'Assomption Ouest et des Mésanges et le bouclage du réseau d'aqueduc dans ce secteur ainsi qu'un emprunt de 4 080 700 \$ à ces fins afin d'y augmenter le montant de l'emprunt et y ajouter une clause de taxation pour les immeubles imposables situés en bordure de cette nouvelle rue;*
- ce règlement a reçu les approbations requises par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 17 septembre 2024.

Ce règlement peut être consulté aux bureaux des Services administratifs de la Ville situés au 370, rue de la Visitation, aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Donné à Saint-Charles-Borromée, ce 20 septembre 2024.

*Louis-André Garceau*

**Me Louis-André Garceau, avocat**  
Greffier